



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E44024

VALABLE JUSQU'AU 10/09/2026

ÉDITÉ LE 02/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1945

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/07/2021

Capital : 300 000

Raison sociale : SOCIETE PARISIENNE DE CHAUFFAGE PLOMBERIE

Sigle : SOCIETE PARISIENNE DE CHAUFFAGE PLOMBERIE
9 AVENUE DE LA SABLIERE
94370 SUCY-EN-BRIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 562 107 250 00044

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 212377500157

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011111954804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011111954804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 01 43 43 65 10

Fax : 01 43 40 51 57

Portable : 06 09 09 26 65

Site Internet : www.spcp.fr

E-mail : service.rh@spcp-sa.fr

Responsabilité légale :
DAGIO FINANCES (820 767 564) / DE SOUSA DANY PRÉSIDENT / HENRIQUES
SERGIO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	11/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/09/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2021
o Ventilation mécanique	21/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.